

CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 28 FÉVRIER 2024

PRÉSENTS : B.GOUZIN. J.L.RANDON. R.POUJOL. C.MACIAS-ADICEOM. A.GOBERT.
B.BAUTOU. C.CHAUVITEAU. E.PONS. M.DIAW. M.RIEUTORD. R.ALLEXANT.

1. ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDES HÉRAULT ÉNERGIES

Le comité syndical d'Hérault Énergies a décidé, afin de poursuivre l'achat groupé à compter du 1^{er} janvier 2026, la création d'un nouveau groupement au 1^{er} juillet 2024. Le groupement d'achat actuel sera dissout.

Il est demandé au conseil d'approuver l'adhésion au nouveau groupement de commandes Hérault Énergies.

Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion au nouveau groupement de commandes Achats Énergies dans les conditions définies au code général des collectivités territoriales.

2. DÉFIBRILLATEUR ACHAT OU LOCATION

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur la commune a décidé d'installer un défibrillateur dans le village.

Plusieurs devis ont été établis avec 2 options : l'achat ou la location du matériel.

La location permet un transfert de responsabilité à la société, un contrôle et une maintenance du matériel en temps réel.

Après étude il s'avère que le contrat de location proposé par la société So'vies s'avère le plus pertinent.

Le défibrillateur sera installé au niveau de la salle du Foyer Communal.

Le conseil se prononce à l'unanimité en faveur de cette location pour un montant mensuel de 75€ hors taxes.

3. TOUR DE LA CCVH

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault organise le Samedi 25/05/2024 un "TOUR DE LA CCVH" sur le territoire de l'ensemble des communes de la CCVH à l'occasion du label Terre de Jeux 2024. Cet évènement est un relais sportif entre les 28 communes avec pour objectif de donner lieu à une grande fête populaire et fédératrice autour de la performance sportive.

La Communauté des Communes organisatrice de l'évènement ainsi que les communes représentées assureront l'encadrement, le balisage et la sécurité de tous les

participants. La commune s'associe à cette manifestation, le départ de Jonquières vers Saint André de Sangonis aura lieu à 11 H 00.

4. POINT SUR LE BUDGET

L'examen du compte administratif permet de constater pour les résultats de l'exercice précédent un excédent d'environ 90 000€ pour le fonctionnement et de 13296€ pour l'investissement.

L'évolution des dépenses peut être estimée à 4% et la diminution des recettes liées aux droits de mutation à titre onéreux DMTO entre 20 et 25%.

Dans ce contexte une augmentation du taux des taxes locales sera envisagée lors du vote du budget qui aura lieu courant avril.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les travaux : les travaux d'aménagement de la rue du foyer communal débuteront mi-mars.
- La date du repas du personnel et de l'équipe municipale est fixée au jeudi 25 avril.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 00.